

# **le Guilvinec**

*vue sur océan*

**Conseil municipal du jeudi 9 janvier 2025 à 18 h 30**

**Salle du Conseil Municipal**

## **ORDRE DU JOUR**

**01) Election du secrétaire de séance.**

**02) Approbation du PV du conseil municipal du 13 décembre 2024**

**03) Débat sur les orientations générales du PADD**

# le Guivinec

*vue sur océan*

## SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 9 janvier 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 19 décembre 2024, s'est réuni le jeudi 9 janvier 2025 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

#### Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	PERON Roger		
BIET Thomas		X	LE BALCH Daniel		
BODERE Christian		X	LOPERE Lénaïg		
CIPRIANO Evelyne		X	DANIEL René-Claude		
COCHOU Christine		X	SEITHER Charles		
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	LE CLEACH Henri		
GLEHEN Danièle	X				
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	LE CORRE Gaëlle		
KERROU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	VOLANT Laure		
LE GOFF Françoise		X	GODEC Pascal		
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	STRUILLOU Audrey		
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 13
- votants : 23

Secrétaire de séance : Audrey STRUILLOU

## Conseil municipal du 9 janvier 2025 à 18 h 30

### Salle du Conseil Municipal

#### COMPTE-RENDU

##### **01) Del2025-001 - Élection du secrétaire de séance.**

*Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean Luc TANNEAU, Maire, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Audrey STRUILLOU propose sa candidature comme secrétaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.
- **Élit** Mme Audrey STRUILLOU comme secrétaire de séance.

##### **02) Del2025-002 - Approbation du PV du conseil municipal du 13 décembre 2024. (PJ annexe A)**

*Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

##### **Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** sans remarque le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024.

##### **03) Del2025-003 - Débat sur les orientations générales du PADD (PJ annexe B)**

*Nomenclature : 2-5 Urbanisme*

##### **Rapporteur : Monsieur René-Claude Daniel**

Monsieur le rapporteur informe le conseil municipal du contexte de ce débat :

Le PADD est la pièce maîtresse du PLUIH. Le PADD exprime le projet politique global de l'intercommunalité en lien avec les acteurs et les habitants du territoire à horizon 10 ans. Il constitue la référence et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUIH et pour ses modifications ultérieures.

Le PADD est constitué de 2 axes :

- AXE 1 : Un territoire en capacité d'accueillir et de maintenir les habitants dans le respect des ressources disponibles.
- AXE 2 : Un écosystème économique et littoral durable.

Ces deux axes sont déclinés en orientations et en objectifs.

Après ce rappel du contexte, René-Claude Daniel ouvre le débat.

### **AXE 1 : Un territoire en capacité d'accueillir et de maintenir les habitants dans le respect des ressources disponibles**

**Orientation 1.1 : Impulser un aménagement du territoire bigouden qui garantit la qualité et la durabilité des ressources**

**Objectif 1.1.1 : Limiter les pressions sur les ressources pour répondre aux défis climatiques**

#### Contexte

- Préserver la ressource en eau et assurer un aménagement conditionné à la disponibilité, la qualité et la capacité locale de traitement
- Protéger et préserver les milieux naturels et la trame verte et bleue (zones humides, bocage, etc.)
- Limiter et valoriser les déchets produits
- Préserver et valoriser les paysages bigoudens

Le Maire espère qu'avec ce PADD toutes les communes soient traitées de la même façon et que les habitants soient traités avec les mêmes droits.

Daniel LE BALC'H espère que cela ne soit pas un vœu pieux et que tout le monde soit traité de la même façon par rapport aux constructions. Parce qu'actuellement, ceux qui n'ont pas de PLU font ce qu'ils veulent.

Le Maire est du même avis que Daniel LE BALC'H et ajoute que ceux qui n'ont pas de PLU profitent de la faille pour lancer des constructions avant que cela ne soit plus possible. Les règles auraient dû être les mêmes pour tout le monde dès le départ.

Daniel LE BALC'H ajoute que le PLUIH n'a pas beaucoup d'importance ici au Guilvinec. Par contre, on s'est fait avoir sur le financement, on verse beaucoup plus que ce que l'on devrait.

#### **Objectif 1.1.2 Promouvoir un aménagement résilient et économe en énergie**

- Définir une stratégie locale d'aménagement pour faire face aux risques littoraux\*
- Poursuivre une armature des déplacements performante à l'échelle intercommunale et renforcer les aménagements qui favorisent les mobilités décarbonées
- Assurer l'équilibre entre nécessaire densification et préservation d'un cadre de vie de qualité
- Accompagner les transitions énergétiques

Daniel LE BALC'H précise que le plan vélo de la CCPBS, c'est 1 million d'euros. Est-ce que l'on aura les moyens de financer cela ? Les gens ne font pas leurs courses en vélo. Ce n'est pas de la compétence de la CCPBS de mettre en place des lignes de bus.

Christian KERRIOU intervient par rapport à la déconstruction des maisons de Treffiagat. Il demande si cette déconstruction rentre dans le cadre du PADD. Ça commence par 2 maisons, puis ensuite 7.

## **Orientation 1.2 Promouvoir une organisation territoriale maîtrisée et solidaire**

### **Objectif 1.2.2 Porter un développement mesuré dans une logique de sobriété foncière**

Contexte :

- Un scénario de +0,3% habitants/an à horizon 2035
- Une trajectoire comprise entre -40% et – 50 % de consommation d'espace à horizon 2031
- Un développement prioritaire au sein des espaces urbanisés (friches, dents creuses, parcelles densifiables, etc.) en application des Lois littoral, Climat et résilience, etc.

Le Maire précise que c'est pour cela que les communes qui n'ont pas de PLU profitent de charger la barque avant qu'ils n'aient plus le droit. Un taux de droit à construire va être calculé, et il sera calculé par rapport à ce que l'on aura fait avant. Donc on aura la double peine.

René-Claude DANIEL dit que l'on a bien avancé au niveau des constructions, en principe on ne sera pas beaucoup impactés.

Daniel LE BALC'H espère que la deuxième phase du lotissement de Lanvar ne soit pas impactée.

### **Objectif 1.2.1 Conforter une armature urbaine équilibrée, solidaire et favorable à l'accueil et au maintien de toutes les populations**

- Assurer un équipement cohérent en s'appuyant sur l'armature territoriale
- Promouvoir une répartition équilibrée des services et équipements pour assurer un service rendu auprès de toutes les populations
- Pérenniser l'accès aux soins
- Conforter les structures en lien avec l'enfance, la scolarité, la formation et le handicap

Daniel LE BALC'H fait remarquer que tous les services, tous les équipements sont sur Pont-l'Abbé. Il n'y en a pas un sur les autres communes. Il y a la piscine, le siège, le CLIC, le stade, etc. : tout est à Pont-l'Abbé. Une personne qui habite ici et qui veut aller à la piscine a environ 20 minutes de route. Nous sommes un peu défavorisés. Donc l'écrire c'est un peu se moquer du monde. La maison France Services sera également à Pont-l'Abbé. Il faut traverser Pont-l'Abbé, prendre la rocade. Quand on habite à Saint-Pierre, Saint-Guénolé, Léchiagat, on est au bout, donc finalement les gens n'y vont pas.

René-Claude DANIEL explique que dans l'armature territoriale du PADD, c'est Pont-l'Abbé la capitale. Ils ont classé cela entre les deux rives de la rivière de Pont-l'Abbé (Combrif, l'Ille-Tudy et Tréméoc, puis le littoral sud : Le Guilvinec, Loctudy, Plobannalec, Treffiagat, et enfin la baie d'Audierne avec Penmarc'h, Plomeur, Saint-Jean-Trolimon et Tréguev)

Daniel LE BALC'H fait constater que la communauté de communes tend plutôt vers l'est du territoire.

René-Claude DANIEL ajoute que l'armature n'est pas équilibrée. Elle est centrée.

Christian KERRIOU ajoute également qu'elle est de plus en plus centrée, voire même concentrée.

## **Orientation 1.3 Assurer un parcours résidentiel diversifié et accessible à tous**

### **Objectif 1.3.1 Définir un nouveau modèle de développement urbain, basé sur l'intensification urbaine, la maîtrise foncière durable et le logement abordable**

- Répondre au besoin du territoire en matière de logements abordables en résidences principales, favoriser la mixité sociale et réactiver un parcours résidentiel grippé
- Améliorer la qualité des opérations d'habitat pour une meilleure qualité de vie des habitants
- Promouvoir la maîtrise foncière durable

René-Claude DANIEL posera la question de « qu'est-ce que c'est abordable ? »

Daniel LE BALC'H pense aux logements OPAC et aux logements qui vont se faire avec Aiguillon et Espacil. Selon lui, c'est ça le logement abordable.

Le Maire ajoute qu'il y aura aussi les futurs logements sur le terrain de l'ex-école maternelle et au-dessus de la micro-crèche. Abordable, cela peut l'être pour certains, mais même avec un terrain à 45 000 € plus une maison, on arrive à environ 250 000€. Il faut avoir deux salaires pour ça.

Daniel LE BALC'H ajoute que si l'on ne produit pas de logements, il n'y a pas d'offres. On est obligé de faire cela.

Le Maire ajoute que l'immobilier est trop cher pour les jeunes.

### **Objectif 1.3.2 Accompagner la nécessaire mutation du parc de logements bigouden**

- Informer, conseiller et accompagner les ménages bigoudens dans leurs projets de rénovation de l'habitat
- Poursuivre les expérimentations sur la régulation des résidences secondaires et des meublés de tourisme : maintenir une proportion de deux résidences principales pour une résidence secondaire
- Expérimenter et encadrer de nouvelles formes d'habitat abordable
- Organiser l'accueil des populations non sédentarisées dans le respect de l'environnement et des modes de vie de chacun

René-Claude DANIEL souligne qu'il faut aller à Pont-l'Abbé pour avoir les renseignements.

Daniel LE BALC'H ne comprend pas trop. 2 Résidences principales pour 2 résidences secondaires ? Nous sommes déjà à 40 % de résidences secondaires et l'Ile-Tudy à plus de 70%.

René-Claude DANIEL s'interroge aussi sur cette formulation. Donc cela veut dire que l'on ne vend plus de résidences pour faire des résidences secondaires.

Concernant l'expérimentation de nouvelles formes d'habitat, le Maire évoque la location de terrains pour la construction de maison avec un bail emphytéotique. D'après les bailleurs sociaux, cela ne fonctionne pas vraiment et pourtant cela est en train de se faire à Pont-l'Abbé.

Daniel LE BALC'H comprend que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit plutôt de maison de type « Tiny House ».

Le Maire évoque le cas de l'ancien camping municipal qui est devenue un parc résidentiel à l'année avec des mobil-homes. On ne sait pas quelles taxes ils payent.

Daniel LE BALC'H fait constater que ce genre d'habitat ce n'est pas cela l'avenir.

## **AXE 2 : un écosystème économique et littoral durable**

### **Orientation 2.1 Accompagner l'évolution des activités primaires comme des piliers de la vie socio-économique**

#### **Objectif 2.1.1 Maintenir les activités, les savoir-faire et les emplois maritimes**

- Accompagner la requalification et la mutation des espaces portuaires
- Conforter la place de l'économie maritime en valorisant la diversité et la qualité des produits
- Développer les opportunités liées à l'économie bleue

René-Claude DANIEL fait remarquer que pour le maintien des activités, on est mal.

Daniel LE BALC'H ajoute que pour écrire les choses, il faut déjà avoir la main. Il ne voit pas comment la CCPBS peut intervenir là-dessus.

Le Maire dit qu'à la cérémonie des vœux, on a dit ce que l'on pensait sur ce sujet.

René-Claude DANIEL ajoute qu'ils ont beau bien parler, ça ne fait pas avancer les choses.

Le Maire ajoute que l'on n'a pas une vision à 3 mois de l'évolution de la pêche, ni du mareyage, et ensuite de toutes les entreprises qui sont à côté qui travaillent pour les marins.

René-Claude DANIEL explique qu'il a discuté avec l'entreprise Méca Delattre, nouvellement installée dans la zone d'activité de Toul Car Bras à Treffiagat : elle travaille principalement pour la Plaisance.

Christian KERRIOU ajoute que l'avantage de cette entreprise, c'est que M. Delattre travaille seul. Il fait de la location de boxes aussi. Il fait constater que c'est très problématique pour les chantiers navals, notamment le chantier Hénaff qui n'a pas de bateaux en construction.

René-Claude DANIEL et le Maire précisent qu'il n'y a aucun chalutier en construction dans les chantiers navals en France. Pas un bateau de pêche en chantier, sur tout le littoral français.

René-Claude DANIEL ajoute que l'entreprise GALLEN s'est installée sous la criée au Guilvinec. L'entreprise rapatrie ses salariés du Guilvinec à Concarneau. L'entreprise affrète un bus vers 3h ou 4h30 au départ du Guilvinec.

Pascal GODEC précise qu'en tant qu'employé de marée de l'entreprise HALIOS, qui fait partie du Groupe Le Graet comme GALLEN, ça ne va pas non plus. Il parle d'une éventuelle fermeture au 31 mars 2025. Cela fait peur de voir tout ce pan économique qui fout le camp. La Bretagne et surtout le Finistère a besoin de ses deux pans économiques que sont l'agriculture et la pêche pour vivre. Qu'est-ce qu'ils veulent ? On nous étouffe à petit feu. On est en train de casser des outils qui fonctionnent. On fait venir du beurre de l'extérieur, où on est là ? Un marin c'est minimum 4 emplois à terre, et c'est pareil pour l'agriculture. On est en train de détruire tout ça.

René-Claude DANIEL fait remarquer que le gasoil est en train d'augmenter, il a pris 13 centimes.

Pascal GODEC ajoute que l'on fait venir des camions remplis de poissons d'Irlande et d'Ecosse pour faire travailler les gens, parce que l'on ne veut pas licencier et pour maintenir l'emploi. On aurait des bateaux, on pourrait travailler comme avant. On marche sur la tête.

Le Maire répond que la CCPBS n'est pas responsable.

René-Claude DANIEL confirme que tout est décidé à Bruxelles.

Le Maire pense que la commune va aller sur des temps difficiles. Cela n'est ni lié au PADD, ni au PLUIH mais à la conjoncture économique.

## **Orientation 2.1 Accompagner l'évolution des activités primaires comme des piliers de la vie socio-économique**

### **Objectif 2.1.2 Garantir la pérennité d'une agriculture nourricière et favorable à la biodiversité**

- Préserver le foncier agricole et limiter les pressions
- Reconquérir les friches agricoles
- Accompagner les exploitations dans leurs projets de diversification et de mise en valeur des productions

- Faciliter les transitions environnementales

René-Claude DANIEL précise qu'au Guilvinec il n'y a pas de terrains agricoles. Il n'y a plus de fermes. Il n'y a plus de friches agricoles. Il ne voit pas trop sur le territoire.

Daniel LE BALC'H dit que c'est normal d'aider ceux qui ont des exploitations agricoles.

## **Orientation 2.2 Assurer la diversification et la transition économique du territoire**

### **Objectif 2.2.1 Promouvoir une économie diversifiée qui s'appuie sur l'armature urbaine du territoire**

- Appuyer le développement économique et le maillage de l'emploi sur la base de l'armature urbaine
- Privilégier les implantations commerciales au sein des centralités
- Préserver la densité et la vitalité du tissu artisanal
- Soutenir la transition écologique des activités économiques

Daniel LE BALC'H fait remarquer qu'à Pont-l'Abbé ils sont en train de créer une zone commerciale à l'extérieur de la ville : ce n'est pas central. La nouvelle zone où se situe la Biocoop, ce n'est pas la centralité de Pont-l'Abbé.

### **Objectif 2.2.2 Favoriser un aménagement ancré dans l'optimisation de l'espace**

- Optimiser l'urbanisation des espaces dédiés aux activités économiques et accompagner leur requalification
- Repenser l'accessibilité des espaces économiques pour un usage plus modéré de la voiture
- Promouvoir une insertion urbaine et paysagère de qualité

René-Claude DANIEL fait constater que les grandes surfaces sont toutes pratiquement autour de Pont-l'Abbé. Pour se balader, c'est bien le vélo mais pas pour faire les courses. Et à chaque fois que l'on fait un projet, on essaye de respecter l'intégrité dans le paysage.

Pas d'autres remarques sur cet objectif.

## **Orientation 2.3 Promouvoir un tourisme « éco-responsable » qui repose sur les richesses patrimoniales**

### **Objectif 2.3.1 Déployer une offre de loisirs diversifiée sur toute l'année au service des visiteurs et des habitants**

- Développer l'identité et l'esprit bigouden en tant que culture vivante et moderne
- Conforter les piliers touristiques du Pays bigouden Sud
- Agir pour un nautisme de qualité

René-Claude DANIEL pense que le développement de l'identité et de l'esprit bigouden se fait naturellement.

Le Maire préfère le mot « accessible » à celui de qualité. Agir pour un nautisme accessible à tous les enfants bigoudens.

René-Claude DANIEL lui demande une précision sur la définition de « nautisme de qualité ».

Le Maire aurait préféré que soit écrit « un nautisme accessible à tous ». On travaille sur le nautisme et le handicap, on travaille sur l'éducation au nautisme pour que toutes les écoles puissent faire des stages de voile. Chez nous, la plupart des enfants ont appris à faire du ski mais nous avons des enfants qui ne savent pas ce qu'est un voilier. Le but est qu'au moins une fois tous les enfants puissent avoir accès au nautisme. Toutes les écoles ne font pas de stages de voile. Pour certains, le frein c'est le coût du transport. On est en train de discuter avec la Région Bretagne, il y a peut-être un moyen de trouver des solutions. Il précise que lorsqu'il dit « tous », il pense aussi aux personnes en situation de handicap et aux enfants.

Gaelle LE CORRE demande si les enfants ici font de la voile.

Le Maire répond que oui, mais que dans la commune de Tréméoc par exemple, il ne pense pas que les enfants qui sont à l'école maternelle ou primaire vont faire de la voile. L'argent que l'on va mettre sur le nautisme va servir pour aider à l'apprentissage de la voile par les scolaires au lieu de financer les grands événements de surf. C'est le choix qui a été fait par la CCPBS.

### Objectif 2.32 Créer des conditions d'une expérience touristique réussie

- Développer un aménagement du territoire au service des visiteurs et des habitants
- Accompagner les professionnels

Le Maire dit qu'il faut accueillir mieux et ne pas aller chercher le tourisme de masse. C'est cela que ça veut dire.

René-Claude DANIEL ajoute qu'il faut essayer d'avoir un tourisme d'hiver.

Le Maire confirme. C'est pour cela que le point précédent « développer l'identité et l'esprit bigouden en tant que culture vivante et moderne » on peut aller chercher le label « Pays d'art et d'histoire ». Toutes les communes ont spécificité bigoudène. On peut avoir un guide pendant l'arrière-saison pour faire découvrir le territoire.

René-Claude DANIEL dit que cela se fait déjà sur l'étang de Trinvell.

Le Maire est d'accord, mais il faut développer cela et le faire intelligemment.

Avant de clore le débat, Daniel LE BALC'H souhaite s'exprimer au sujet des articles parus dans le Ouest-France et le Télégramme le 7 janvier :

*« Pour faire un projet à 12 communes, il faut qu'au moins que les conseillers municipaux soient respectés. Quand je lis que Yannick Le Moigne explique que « **I'on a proposé que chaque conseil municipal se réunisse le même soir pour éviter que les idées des uns ne perturbent les idées des autres** ». Cela veut dire que l'on n'a pas le droit d'avoir tes idées, tu n'as pas le droit de discuter avec les autres communes. Tout ça pour qu'il n'y ait qu'une pensée unique. Qu'est-ce que ça veut dire « perturbe les idées », ça veut dire que l'on n'a pas le droit de pensée par soi-même. Je suis choqué de lire ça. Nous avons discuté de plein de choses, c'est bien, il y a plein de choses qui sont écrites. Dans l'article, on peut lire que Yannick Le Moigne ajoute également « **on a demandé à chaque commune de remonter les projets pour les 10 ans à venir et on s'est déjà qu'il faudra arbitrer entre nous** ». Donc finalement, on sait comment ça va se passer. Lorsqu'il y a un arbitrage, c'est que tout est déjà arbitré. Ce que l'on a fait c'est très bien, c'est écrit mais au final ça ne sert à rien. Je trouve que ce n'est pas très heureux de faire une déclaration comme ça dans le journal, avant que les gens aient débuté le débat. C'est méprisé ce que l'on fait là. On te traite de perturbateur parce que tu n'as pas les mêmes idées que les autres. Ici, au sein du conseil, on n'a pas tous les mêmes idées. Jean-Luc a les siennes pour le tourisme, j'ai les miennes, nous avons tous nos idées, et chacun a le droit de s'exprimer. Parce que si on n'a pas le droit de s'exprimer, ça ne sert à rien d'avoir des conseils municipaux. On fait une grande commune à Pont-l'Abbé avec un seul maire et puis on n'en parle plus. C'est plus facile. Il y a 3 ou 4 personnes qui décident à la CCPBS et puis voilà on n'en parle plus. Le débat que l'on a eu était intéressant. »*

Le Maire rebondit sur la remarque de Daniel LE BALC'H, il pense que les propos retranscrits dans les journaux sont inappropriés. Il pense que les choses ont déjà été faites, parce que ce qui avait été décidé au départ c'était que tout le monde vote en même temps pour donner une impression de cohésion. Pas de dire que les élus sont des bons à rien.

Christian KERRIOU dit pourquoi à votre avis il y a si peu de monde ce soir autour de la table. Parce que tout est déjà acté. Beaucoup de choses sont déjà actées et donc les personnes ne se déplacent plus pour donner

un sens à ce genre de chose. On n'a pas notre avis à donner, tout est déjà fait. Donc pourquoi se déplacer pour quelque chose qui a déjà été acté.

Daniel LE BALC'H cite l'exemple du projet du port de plaisance avec Treffiagat, on avait fait un conseil le même jour à la même heure pour donner de la force à ce projet, pas pour dire aux gens « vous ne servez à rien ». C'est ce que je comprends quand je lis « perturbent les idées des autres ».

Le Maire explique qu'à l'origine le fait de faire voter tout le monde en même temps, c'est pour donner de l'importance à un projet.

René-Claude DANIEL dit que le projet est déjà écrit et c'est celui-là.

Daniel LE BALC'H ajoute que le timing n'est peut-être pas le bon non plus. Le PLUIH sera voté avant les élections. C'est un peu dommage parce que la prochaine équipe à la CCPBS pourrait mettre ce projet à la poubelle s'il ne lui plaisait pas. C'est un travail qui aurait dû être commencé avant.

*La secrétaire de séance  
Audrey STRUILLOU*